

LA DISCUSSION

JOURNAL DE LA DÉMOCRATIE LIBÉRALE

ABONNEMENTS :

Lyon et Dépts limitrophes. UN AN : 10 fr.; SIX MOIS : 5 fr.; TROIS MOIS : 3 fr.
Autres départements — 12 — 6 — 4
Etranger — 15 — 8 — 5
Le port en sus.

Bureaux du Journal :

RUE IMPÉRIALE, 77
LYON.

Les abonnements partent des 1^{er} et 15 de chaque mois.

Pour tout ce qui concerne l'Administration et la Rédaction, s'adresser aux Bureaux du Journal. — ÉCRIRE FRANCO.

Lyon, 4 Avril.

Nous rappelons à MM. les Actionnaires de la Discussion qu'ils sont convoqués en assemblée générale le lundi 12 avril.

La réunion aura lieu dans le local du cercle des Maçons, rue Grôlée, 55, au 1^{er}, à 7 heures et demie du soir.

Diverses circonstances ont retardé l'apparition de notre numéro exceptionnel.

Nous ferons connaître samedi prochain la composition et la date de ce numéro.

BULLETIN POLITIQUE

Pour comprendre et pratiquer les devoirs du parfait député ministériel, il n'est tel que M. le baron Jérôme David.

L'honorable président du club de l'Arcade venait développer, devant le Corps législatif, son interpellation relative à la corruption électorale, et dont la demande avait été, on le sait, accueillie à l'unanimité par les neuf bureaux de la chambre.

Aux yeux de M. le baron Jérôme David, il s'agissait d'un mal avéré, menaçant, qu'il fallait promptement couper dans sa racine... M. le ministre d'État a parlé, il a tout simplement nié l'existence du mal, et partant l'inutilité du remède; cela a suffi : subitement rassuré, convaincu, subjugué, ébloui, M. le baron David retire son interpellation et déclare qu'il n'est ni dans son caractère ni dans celui des autres signataires de la demande de se trouver en désaccord, sur cette question, avec le gouvernement. La majorité applaudit; M. Ernest Picard, développant à son tour son interpellation, essaie en vain d'arrêter un instant de plus l'attention de la Chambre sur ces nombreux abus de pouvoir, dont restent entachées, comme d'un vice originel, les candidatures administratives; — la Chambre sait d'avance tout ce qu'on pourra lui dire à ce sujet; elle supporte impatiemment ce débat on le voit; il ne lui reste qu'à adopter l'ordre du jour, ce qu'elle s'empresse de faire, à la majorité de 157 voix contre 47.

Au commencement de la séance du 31 mars, s'était produit un incident qui touche au différend franco-belge. La note publiée par le *Journal officiel* et le *Moniteur* belge aurait, suivant M. Kolb-Bernard, jeté la consternation dans le département du Nord. Les négociations entamées tendent-elles à substituer un nouveau traité de commerce au traité actuellement en vigueur? Les pouvoirs de la commission vont-ils jusqu'à la révision des tarifs douaniers? Telles sont, en effet, les questions importantes sur lesquelles le

langage équivoque et les réticences des rédacteurs de la note officielle laissent peser la plus complète incertitude. La réponse faite par M. le ministre d'État à M. Kolb-Bernard n'est guère propre, il faut l'avouer, à dissiper les craintes du député du Nord. La commission est instituée en principe, cela est vrai; mais elle n'est pas formée encore; aucun programme n'a été arrêté; aucun échange d'idées n'a eu lieu entre les deux gouvernements; bref la question se pose... Toutefois — et c'est là une déclaration à noter — M. Rouher a renouvelé la promesse qu'aucune question de tarifs ne serait tranchée sans la participation du Corps législatif.

Ajoutons que, s'il faut ajouter foi au langage des feuilles belges, le cabinet de Bruxelles n'aurait rien cédé et qu'il serait résolu à ne rien céder sur le fond des choses. Un journal d'Anvers, *l'Opinion*, après avoir exprimé des doutes sur la réunion de la commission mixte, va jusqu'à prétendre qu'en haut lieu on est convaincu que l'examen de la question par cette commission ne saurait amener aucune solution acceptable; si donc le gouvernement français ne fait pas preuve de beaucoup de bon vouloir, il reste fort peu de chances de voir le différend se vider à la satisfaction des parties.

Ce n'est point de ce côté seulement que nous viennent les nouvelles inquiétantes.

La guerre a recommencé entre les feuilles officielles de Prusse et d'Autriche.

De nouveau est remise sur le tapis la question de l'alliance austro-franco-italienne, et le roi Victor-Emmanuel répondant à une députation napolitaine chargée de lui remettre une couronne d'or, aurait prononcé des paroles de nature à confirmer les bruits répandus à ce sujet : « Les moments sont graves, très-graves, aurait dit le roi, et jamais le besoin d'être unis n'a été plus grand. De grands événements approchent, d'où sortira l'accomplissement de nos vœux et des destinées de la patrie. »

D'un autre côté, les journaux officieux français, en insistant, comme le fait la *Patrie*, sur le caractère affectueux des lettres échangées récemment entre l'empereur d'Autriche et Victor-Emmanuel; ou en déclarant comme le *Peuple* que ce qui pourrait déterminer l'action commune des trois puissances, ce serait non pas l'existence d'un traité — sur lequel il évite de s'expliquer — mais bien le danger identique et l'intérêt commun; les journaux officieux, disons-nous, semblent se préoccuper très-peu des alarmes qu'un pareil langage peut faire naître. Ils ont beau dire, d'ailleurs, que la France « rassurée à la fois par la fermeté de son gouvernement et par la mise sur pied convenable de ses forces militaires, ne songe qu'au pacifique

développement de sa prospérité et de sa liberté, » ils ne sauraient relâcher l'histoire, et nul ne se prendra à leurs déclarations.

On peut citer encore comme un symptôme significatif l'envoi par le gouvernement prussien d'une note au Luxembourg, au sujet des lenteurs que subit la démolition de la forteresse. Le *Mémorial diplomatique* annonce que le gouvernement grand-ducal a porté à la connaissance des puissances les démarches faites par le gouvernement prussien.

Nous avons sous les yeux le résumé télégraphique du projet de constitution qui a été lu aux cortès espagnoles, dans la séance du 30 mars.

Nous reviendrons sur ce projet de constitution où nous voyons, avec regret figurer le retour à la forme monarchique; à côté des libertés de la parole et de la presse, on pouvait espérer du moins de voir figurer la liberté des cultes. Il n'en est rien : tout en garantissant l'exercice public et privé des autres cultes, la nation — aux termes du projet, — s'oblige à maintenir le culte et le clergé catholiques.

H. LACROIX.

UN CHEMIN DE FER PAYÉ TROP CHER

On a pu lire dans le *Courrier de Lyon* de la semaine dernière le récit de la tournée triomphale que vient de faire M. le sénateur Chevreau, sous prétexte de présider le conseil de révision, dans les deux cantons de Saint-Laurent-de-Chamousset et de Saint-Symphorien-sur-Coise.

A Bessenay, le maire, entouré de son conseil municipal, des notables de la commune, *des enfants des écoles*, est descendu sur la route de l'Arbresle à Sainte-Foy et a reçu M. le sénateur sous un arc de triomphe. Les détonations des boîtes ont annoncé son arrivée. La société chorale, la fanfare, l'ont salué de leurs accents.

A Sainte-Foy-l'Argentière, une ovation semblable attendait M. le sénateur.

A Saint-Laurent, un banquet de cinquante couverts a réuni les maires du canton et les principaux propriétaires.

A Saint-Genis-les-Ollières, autre arc de triomphe, autre fanfare; le chef de celle-ci offre une couronne à M. le préfet aux cris mille fois répétés de la foule qui se pressait sur son passage.

plus ou moins gros, suivant qu'elle était jeune ou vieille, et cherchait quelque chose qu'elle ne trouvait jamais.

Aussitôt qu'une d'elles était arrivée à la dernière page, elle retournait à la première et recommençait à feuilleter, d'un air plus ennuyé encore.

Toutes bâillaient de temps en temps, mais sans jamais quitter le volume des yeux, et pas une ne s'aperçut de notre présence.

— Maître, demandai-je tout bas à Pandolphe, en bâillant à mon tour, gagné par la contagion, que lisent donc toutes ces femmes?

— L'histoire de leur vie, me répondit-il.

— Une bien pauvre histoire, à ce qu'il parait, murmurai-je.

— Veux-tu la connaître? me dit Pandolphe, jette un coup d'œil sur chacun de ces livres, tu le peux sans indiscrétion.

Je passai successivement derrière chaque femme, regardant par-dessus son épaule.

Il n'y avait rien dans les livres que des pages blanches.

— Qu'étaient donc ces femmes de leur vivant? demandai-je à Pandolphe.

— Des femmes du monde parfaites, me répondit-il.

Le pavillon où bâillaient ces malheureuses donnait sur un lieu charmant.

C'était une prairie traversée par un ruisseau dont l'eau était la plus transparente que j'aie vue de ma vie. Des bouquets d'arbres épars faisaient çà et là des places d'ombre qui donnaient envie de s'y coucher pour rêver. Des oiseaux trottaient

Dans la soirée, feu d'artifice tiré par les habitants de Sainte-Foy-l'Argentière.

Le lendemain, même répétition dans le canton de Saint-Symphorien-sur-Coise. Malgré la neige abondante tombée pendant la nuit, les habitants venaient partout saluer M. le sénateur. A Aveize, les boîtes étaient tirées à son entrée dans le village, *les cloches sonnaient à toute volée*... etc., etc.

Or, le motif de cette explosion d'allégresse et d'enthousiasme était l'annonce de la concession de la ligne de Lyon à Montbrison à MM. Mangini frères. Nous laissons à penser les discours, les témoignages de reconnaissance et d'amour, les toasts à M. le préfet, les réponses modestes de cet administrateur, ses invitations à reporter le mérite du bienfait au gouvernement qui sait si bien comprendre les besoins des populations, au député qui sait si bien les défendre!...

En vérité, où s'arrêtera l'abaissement de nos mœurs politiques? Quel grotesque et invraisemblable mélange de platitude, de crédulité, de charlatanisme! Que dirai-je de ce maire qui convoque les enfants des écoles pour leur faire contempler la face auguste de M. le sénateur! qui recrute en sevrage des citoyens pour l'adulation! qui apprend aux bambins de sa commune que dans l'âge où ils ne savent encore goûter que le bonheur d'avoir une maman, ils jouissent déjà du bonheur d'avoir un préfet! Que dire de ce curé qui met en branle, et prostitue à ce carillon électoral les cloches de son église, les cloches saintes, les cloches bénies, les cloches vierges, les cloches qui habitent près du ciel et qui du haut de leur demeure aérienne tintent pour ceux d'en bas le recueillement et la prière! Que dire de ces arcs de triomphe, de ces couronnes, de ces fanfares, de ces pétards, de ces feux d'artifice! Que dire de ceux qui décernent ces ridicules honneurs! Que dire de celui qui les accepte sans sourciller!

Nesemble-t-il pas à voir ces scènes burlesques que l'idée qu'on se fait d'un préfet dans ces campagnes reculées, est celle d'un Dieu dont nous avons la charge d'entretenir les autels et qui nous fait beaucoup d'honneur, quand en échange des

sur les bords du ruisseau parmi les fleurs, ou volaient dans l'azur du ciel en poussant de petits cris joyeux. Une légère brise soufflait, agitant à peine les feuilles des acacias, des peupliers et des saules.

Dans cette prairie, deux ou trois douzaines de dindons des plus gros et des plus superbes, la tête haute, balançant leur jabot écarlate, marchaient avec une majesté que leur eussent enviée des sénateurs... romains.

Ils conversaient ensemble dans le langage qui leur est propre, et avec cette voix dont il n'est pas facile d'imiter le timbre harmonieux.

Parfois un d'eux s'arrêtait et semblait adresser la parole à un oiseau, à un insecte, ou à une fleur.

— Ces dindons, me dit mon guide, ont été autrefois des êtres humains. Tu as connu plusieurs d'entre eux.

— Se peut-il?

— Oui vraiment. Ils se qualifiaient d'hommes sérieux et pratiques.

— Et de quoi s'entretenaient-ils, je vous prie? car je ne comprends pas leur langue.

— Ils s'imaginent être encore sur la terre, me répondit le maître; ils causent de la hausse et de la baisse de la Bourse, de la manière d'acquiescer de gros revenus, et des avantages qu'il y a à être millionnaire. Ils se moquent des avocats, des journaliers, des artistes, des poètes et des amoureux, prennent en pitié ceux qui ne courent pas après la fortune et s'indignent contre les imbéciles qui se trouvent heureux sans avoir cent mille livres de rente; enfin ils s'édifient mutuellement par de belles grosses maximes stupides.

Un de ces dindons, s'étant détaché de la bande,

FEUILLETON DE LA DISCUSSION

La Descente de Gaston aux Enfers

(FANTAISIE CONTEMPORAINE)

(Suite)

Nous retombâmes, je ne sais comment, dans une écurie.

Je n'en avais jamais vu de pareille. Des murs de marbre, un parquet de bois de cèdre, des stalles de bois de rose et des mangeoires d'ivoire vert; au fond de chaque box, le nom du cheval qui l'habitait, gravé en lettres d'or. Chacun de ces noms était celui d'un des favoris les plus illustres acclamés depuis dix ans sur les turfs d'Espom, de Longchamps et de Chantilly.

Des messieurs portant un voile vert à leur chapeau et une carte verte à leur boutonnière, entouraient les chevaux. Tous regardaient ces triomphateurs avec une admiration respectueuse, quelques-uns avec des yeux pleins de tendresse.

Je vis un de ces hippolâtres caresser la croupe de la Touque d'une main tremblante d'émotion; un autre s'agenouilla devant *Gladiateur* pour lui offrir un morceau de sucre; un autre encore essaya avec son mouchoir la bouche et les naseaux de *Fille-de-l'Air*, et mit précieusement la batiste consacrée dans son sein, aussi heureux et aussi fier que si un pianiste à la mode lui avait fait l'honneur de s'y mouchoir.

— Eh! m'écriai-je, lorsque ce gentleman

s'étant tourné de mon côté, je pus voir son visage, je ne me trompe pas, c'est René d'Auxonne, René d'Auxonne lui-même!

Il fixa sur moi un regard qui signifiait : « Oui, c'est bien René d'Auxonne, » mais il resta muet. — Toi ici, continuai-je; es-tu donc mort du bain que tu as pris dimanche dernier dans la rivière de la Marche?

Pour toute réponse, la gloire du Jockey hennit bruyamment, et, se jetant par terre à quatre pattes, se mit à galoper dans l'écurie.

Aussitôt tous les autres gentlemen tombèrent comme lui sur leurs mains, et ce fut un galop général accompagné de hennissements formidables.

Les chevaux dressèrent les oreilles, tournèrent lentement la tête et contemplèrent ce spectacle d'un air compatissant.

Le maître et moi nous sortîmes en toute hâte de l'écurie, de peur d'être renversés par l'étrange cavalerie.

La porte d'un pavillon était ouverte; nous entrâmes de plain-pied dans un salon décoré et meublé avec luxe, mais où tout était banal, si bien qu'il me sembla avoir vu ce salon plus de cent fois.

Sur les canapés, sur les chaises, sur les fauteuils, sur les pouffs étaient assises des femmes, les unes en toilette de bal, d'autres en toilette de visite, d'autres en toilette du matin; toutes très-élégantes, mais d'une élégance où l'on devinait qu'il n'y avait rien d'elles-mêmes et que tout était de leur couturière.

Chacune feuilletait d'un air ennuyé un livre

sacrifices que nous lui offrons, il daigne s'occuper de nous.

Merveille ! merveille ! un préfet qui est descendu sur la terre pour donner un coup d'œil aux affaires de ses administrés ! qui a daigné prendre un fiacre pour aller demander un chemin de fer à M. le ministre qui a daigné le lui accorder ! Accourez, accourez pour contempler ce bienfaiteur, ce grand homme, ce héros ! Ne perdez pas cette occasion, qui sait si vous la retrouveriez jamais ! qui sait si M. le préfet ne va pas remonter dans son nuage et s'y dérober pour jamais aux hommages des populations reconnaissantes ?

Eh ! braves gens, restez chez vous ! vous le payez bien votre chemin de fer ! Croyez-vous donc que M. le préfet vous en fasse cadeau de sa poche, ou M. le ministre sur ses appointements, ou l'empereur sur sa liste civile ? Point du tout ; vous le payez de votre bel argent, et si vous cherchez bien, vous le trouverez porté sur votre feuille de contributions.

— Eh quoi ! l'État ne donne-t-il pas une subvention de 12 millions ?

— Sans doute, mais cette subvention, qui la fournit, si ce n'est vous ? Il est vrai que vous n'y entrez que pour votre part et que le chemin vous profite à vous tout seuls. Mais si d'autres ici paient pour vous, ailleurs vous payez pour eux, et la compensation s'établit. Pensez-vous être les seuls à qui l'on fasse largesse de l'argent du budget ? Non, non, chacun y a sa part. On vous donne un chemin de fer, à d'autres, une route, un pont, une église, un aqueduc ; le tout est payé sur la bourse commune que tout le monde alimente : partant vous n'y gagnez rien. Il est vrai que vous pourriez être oubliés dans la répartition et que vous avez à vous féliciter de ne point l'être ; mais c'est le devoir du préfet de veiller à ce que vous ne le soyez point et vous ne lui devez nulle action de grâces pour cela. L'argent que vous donnez comme un impôt, faut-il donc que vous le redemandiez comme une aumône ? et devez-vous vous prosterner à plat-ventre devant le gouvernement parce qu'en en gardant la plus grosse part, il consent à vous en rendre quelques miettes ?

Vous le payez donc votre chemin de fer et le payerez même plus cher qu'il ne vaut, si vous le payez de la réélection de M. Perras, votre député actuel. M. Perras, vous dit-on, a le bras long et il a donné un bon coup de main au préfet. Raison de plus pour vous en méfier. Si M. Perras a du crédit dans les antichambres, c'est qu'il est complaisant pour le ministre, car les ministres ne font rien pour rien ; s'ils l'écoutent, c'est qu'il vote bien, et aussi a-t-il toujours bien voté.

Il a voté l'expédition du Mexique, il a voté la réforme militaire, il a voté les 500 millions de M. Haussmann, il votera la guerre prochaine,

car il a dit cette parole mémorable : *Si l'Empereur nous conserve la paix, nous le bénirons ; s'il fait la guerre, nous le suivrons !*

Il votera donc la guerre, et comme il y aura beaucoup de Perras à la Chambre, la guerre sera votée et elle aura lieu. Et on vous prendra vos enfants, tous vos enfants, car le Chassepot tue beaucoup d'hommes, et il faut bien remplacer ceux qui sont tués. Ils ne reviendront pas ou ils reviendront boiteux, borgnes, manchots, invalides, après s'être battus comme des lions sans savoir pourquoi.

Vous trouverez peut-être alors, braves gens, que votre chemin de fer vous coûte un peu cher !...

L.-PAUL DUMAREST.

LES LIVRETS D'OUVRIERS

Dans son discours au conseil d'État sur la suppression des livrets d'ouvriers, discours qui a été affiché partout, l'empereur, on s'en souvient, s'exprimait ainsi au sujet de cette mesure :

« La suppression du livret réclamée surtout comme une satisfaction morale, afin d'affranchir les ouvriers de gênantes formalités, complètera la série des mesures qui les placent dans le droit commun et les relèvent à leurs propres yeux.

« Je n'ai pas la pensée qu'en suivant cette politique, je ferai tomber toutes les préventions, je désarmerai toutes les haines, et j'augmenterai ma popularité. Mais ce dont je suis bien convaincu, c'est que j'y puiserai une nouvelle énergie pour résister aux mauvaises passions.

« Quand on a admis toutes les améliorations utiles, quand on a fait tout ce qui est bien et juste, on maintient l'ordre avec plus d'autorité, parce que la force, alors, s'appuie sur la raison et la conscience satisfaites.

Il n'est pas sans intérêt de rapprocher de ce langage les documents rétrospectifs suivants que nous puisons dans la *Décentralisation* :

Lors de la présentation du projet de loi sur les livrets, qui devint la loi du 22 juin 1854 l'exposé des motifs signé par M. Vuillefroy, conseiller d'État, aujourd'hui sénateur, M. Michel Chevalier et M. Heurtier, disait ce qui suit (nous empruntons cette citation pleine d'à-propos à l'*Impartial dauphinois*) :

« L'institution des livrets des ouvriers a reçu la sanction d'une longue expérience. — Le livret est maintenant passé dans nos mœurs. Le chef d'industrie y trouve des garanties précieuses contre l'embauchoyage et contre la violation des obligations contractées envers lui. A l'ouvrier, le livret confère un précieux avantage : celui de porter avec soi la preuve de sa fidélité à remplir ses engagements. Au point de vue de l'ordre public, le livret est d'une utilité incontestable... »

« Le projet de loi que nous avons l'honneur de présenter au Corps législatif a pour objet de généraliser l'usage du livret, sans cependant le faire sortir du cercle de l'industrie. Il y procède par une double voie. Premièrement, en élargissant le nombre des professions assujetties au livret ; secondement, en donnant une sanction modérée, mais dont tout porte à prévoir l'efficacité, à l'obligation pour l'ouvrier d'avoir un livret, pour le chef d'industrie de s'assurer que l'ouvrier en est muni. »

Le rapport au Corps législatif s'exprimait ainsi :

« Il ne suffit pas d'imposer à l'ouvrier l'obligation de se munir d'un livret, il fallait faire aussi aux chefs d'établissement la défense de recevoir un ouvrier qui ne pourrait produire un livret régulier. Cette seconde disposition est la conséquence et la sanction obligée de la première. ELLE EXISTAIT DANS LES LETTRES-PATENTES DE 1749 ; ELLE NE SE RE-

— Prends garde à tes pieds, prends garde à ta tête, me dit Pandolphe.

Il n'avait pas achevé que je me sentis violemment heurté au front.

— Je t'avais averti, dit mon maître.

Nous étions au milieu d'une prodigieuse quantité de longs bâtons qui allaient, venaient, se croisaient. C'était comme une forêt ambulante de manches à balais.

Je levai la tête, et je vis des centaines et des centaines d'hommes et de femmes juchés sur d'énormes échasses.

— Maître, demandai-je à Pandolphe, en me frottant le front, avons-nous fait tant de chemin cette nuit que nous soyons arrivés dans les landes ?

— Nous sommes tout simplement dans le quartier des vaniteux, me répondit Pandolphe. Ces messieurs et ces dames sont de faux riches, de faux braves, de faux nobles, de faux savants. Tous ont passé leur vie à se grandir pour imposer au prochain : les voilà condamnés à marcher sur des échasses pendant toute l'éternité.

— Oh ! oh ! dis-je à mon guide, j'aperçois déjà une vingtaine de figures de connaissance. Marchons, marchons, je vous prie, je ne me soucie pas de la conversation de ces personnages, elle m'a bien assez ennuyé sur la terre.

Et nous pressâmes le pas en faisant maint zigzag, de peur de renverser quelque échassier et de recevoir quelque horion.

— La vanité a plus d'une forme, me dit le maître, regarde-moi ces pauvres diables qui font la roue devant nous.

Parmi ceux que me montrait Pandolphe beau-

TROUVE DANS AUCUNE DES LOIS POSTÉRIEURES. Il était utile de la faire revivre et d'y attacher une pénalité qui en assurât l'exécution.

Ce n'est pas tout, la *Gazette du Midi* exhume du *Moniteur* cette merveilleuse circulaire de M. Piétri, en date du 5 octobre 1855 :

« Messieurs,

« Pour répondre à des besoins vivement sentis dans l'industrie, le gouvernement de l'Empereur a présenté et fait adopter par le pouvoir législatif une loi sur les livrets d'ouvriers... »

« Le livret, que les mauvaises passions ont quelquefois cherché à discréditer et à dépopulariser, est une institution bienfaisante et protectrice pour l'ouvrier ; il lui assure l'appui de l'autorité et devient pour lui un titre irrécusable à la confiance et à l'estime. Loïn d'être une atteinte à sa liberté et à sa dignité, il a marqué l'affranchissement du travail et date de l'émancipation de l'industrie, dont il a été la conséquence et comme la constatation.

« La loi du 22 germinal an II qui a créé cette institution, du moins dans sa forme et ses effets actuels, est due au génie du premier consul et à la collaboration de Chaptal ; cette loi est restée comme le véritable code du travail, qu'elle a réglé avec une profonde entente des besoins et des conditions de l'industrie moderne... »

« C'était à l'empereur Napoléon III qu'il appartenait de compléter l'œuvre du premier consul. C'est ce qu'il vient de faire en dotant l'industrie nationale, qui devait déjà tant à son règne, d'une législation vainement réclamée depuis plus de vingt ans... »

« Fidèle à sa constante sollicitude pour la population laborieuse, l'empereur a voulu attacher de nouvelles faveurs à l'institution dont il s'agit : désormais le livret tiendra lieu de passeport à l'intérieur ; il sera un titre nécessaire pour participer à l'élection du conseil des prud'hommes ; enfin il restera en possession de l'ouvrier, et lui servira de permis de séjour et de tous autres papiers de sûreté, au lieu d'être déposé, comme précédemment, entre les mains du chef de l'établissement. Par cette dernière innovation dont il a eu personnellement l'initiative, l'Empereur a voulu honorer la position de l'ouvrier et donner à ses rapports avec le patron le caractère d'équitable égalité qu'ils n'avaient pas eu jusqu'ici. On ne saurait douter que de telles preuves d'intérêt ne touchent ceux qui en sont l'objet.

« Je vous devais, messieurs, ces premières explications qui serviront à vous faire saisir l'esprit, la tendance générale et le caractère libéral de la nouvelle loi... »

« PIÉTRI. »

Ainsi, en 1854, le livret d'ouvrier était un bienfait inestimable ; en 1869, sa suppression est un bienfait non moins inestimable.

Double bienfait ; double reconnaissance. Voilà ce qui s'appelle tirer deux moutures d'un même sac, et comme on comprend bien que la raison et la conscience de l'empereur soient satisfaites !

L.-PAUL DUMAREST.

MOUVEMENT ÉLECTORAL

RHONE. — Nous avons déjà parlé, dans notre dernier numéro, de la candidature de M. Alphonse Esquiros, pour la 3^e circonscription du département. La communication suivante, adressée au *Progrès*, confirme cette nouvelle :

Ne voulant supporter, désormais, aucune pression en matière politique, nous avons choisi, de notre propre mouvement, pour représenter nos idées et nos intérêts au Corps législatif, le citoyen ALPHONSE ESQUIROS, ancien représentant du peuple en 1848, dont nous appuyons, au nombre de 546, aujourd'hui la candidature par nos mutuelles adhésions.

(Suivent les signatures.)

Il n'y aura donc pas moins de cinq candidats

coup étaient vêtus d'habits brodés d'or ou d'argent et coiffés de chapeaux à plumes : quelques-uns portaient l'uniforme d'officiers de la garde nationale, d'autres étaient ceints d'une écharpe tricolore largement nouée sous un frac bourgeois ou sous une veste de paysan.

Tous marchaient avec solennité, jetant autour d'eux des regards superbes, la narine gonflée, le sourcil froncé, pareils à des demi-dieux.

Une orgueilleuse tristesse se peignait cependant sur leurs visages très-laid et très-vulgaires pour la plupart.

— Connais-tu ces gens-là ? me demanda Pandolphe.

— Je ne connais pas les individus, mais je connais les espèces, répondis-je. Apprenez-moi donc pourquoi, en passant, ils nous regardent d'une certaine façon et poursuivent leur route d'un air surpris et courroucé.

— Ces malheureux, mon enfant, attendent de nous une marque de respect et de déférence pour la fonction qu'ils croient occuper encore, et ne la recevant pas ils éprouvent un grand chagrin et une grande indignation.

— S'il ne faut qu'un mot ou qu'un geste pour les contenter, dis-je à Pandolphe...

— Non, l'arrêt des dieux est que leur vanité soit à jamais privée de ce dont elle a été si affamée pendant leur vie. Crois-tu qu'ils aient voulu représenter leurs concitoyens, administrer un département ou un village, commander une compagnie de soldats bourgeois dans le but d'être utiles à leur pays ? Non vraiment ; ils se souciaient de la patrie comme d'un fétu. Avoir un habit chamarré, s'entendre appeler : « monsieur le préfet » ou « monsieur le sous-préfet », — « monsieur le

en présence dans cette circonscription, qui subi, ou le sait, depuis les dernières élections des modifications notables.

L'ancienne troisième circonscription comprenait : le 8^e canton de Lyon, Villeurbanne, Neuville, Anse, l'Arbresle et Tarare ; on en a détaché Villeurbanne et le 8^e canton ; par l'adjonction de Limonest et Vaugneray, la nouvelle 3^e circonscription comprend donc aujourd'hui : dans l'arrondissement de Lyon, l'Arbresle, Limonest, Neuville et Vaugneray ; Anse et Tarare, dans l'arrondissement de Villefranche.

Grâce à cette nouvelle combinaison, le candidat officiel, M. Perras, aura à lutter non-seulement contre les candidatures radicales de MM. Frédéric Morin et Alphonse Esquiros, mais aussi contre les candidatures « indépendantes » de MM. le docteur Jourdan, ex-doyen de la Faculté des sciences de Lyon, et de marquis de Mortemart.

Dans les deux cantons de Vaugneray et de Limonest, M. Jourdan a, dit-on, de grandes chances en sa qualité de président du comice de Vaugneray et de membre du conseil général représentant le canton de Limonest.

M. le marquis de Mortemart est un des grands propriétaires du pays ; il se présente avec l'appui du parti clérical.

LOIRE. — Les démocrates de la 1^{re} circonscription ont fait choix, dit l'*Eclairneur*, pour les représenter, de M. César Bertholon.

Né à Lyon et fils d'un négociant, il fit dans le commerce des soieries une fortune considérable. Dès 1833, il organisait à Lyon la Société des Droits de l'Homme. Deux ans plus tard, il fut cité comme témoin dans le procès d'Avril.

Les quelques mots qu'il prononça excitèrent de violents murmures. Sans s'inquiéter de la peine qui menaçait les accusés et des dispositions hostiles de la cour des pairs, Bertholon, ami de Beaune, commença ainsi sa déposition : « Ma place n'est point ici ; elle est au banc des accusés. »

On le retrouve bientôt dans la politique militante comme rédacteur d'un journal républicain, le *Censeur*. En 1847, il prend part à l'agitation réformiste ; puis, en 1848, il est nommé sous-commissaire de la République dans l'arrondissement de Vienne. Au bout de quelques mois, 106,000 suffrages le désignent comme représentant du peuple pour le département de l'Isère. Fidèle à la Montagne, il fait une opposition hardie et constante à la politique napoléonienne, demande, à l'occasion du siège de Rome, la mise en accusation du président de la République et se joint aux représentants qui font appel au peuple.

Cette fermeté le désignait d'avance pour être une des victimes de 1852. Il ne fut point oublié sur la liste de proscription.

L'honorable M. Bertholon, interné par l'ordre du gouvernement actuel, est maintenant membre élu du conseil municipal et président du comice agricole d'Alger.

HAUTE-LOIRE. — M. de Romeuf, questeur du Corps législatif et député de la 2^e circonscription de la Haute-Loire, est au nombre des candidats officiels qui sont très-sûrs de n'être pas réélus, lisons-nous dans la *Presse libre*.

Trois concurrents ont uni leurs forces et se partageront les voix : ce sont, d'une part, Messieurs Grellet et de Flahac, candidats indépendants, et de l'autre, M. Guyot Montpayroux, candidat de l'opposition.

M. Guyot-Montpayroux a, paraît-il, dès à présent, toutes les chances possibles d'être élu.

Dans la 1^{re} circonscription (le Puy, Issengeaux),

« mon capitaine » ou « mon lieutenant », gros comme le bras ; figurer dans les cérémonies, être salués par les gendarmes, savourer les hommages des gardes champêtres, c'est à cela que visait leur ambition. Tout ce qui n'était pas revêtu d'une fonction, tout ce qui ne portait pas un costume leur faisant pitié : « être quelque chose » était leur devise, et pas un d'eux, qui, étant quelque chose, ne se figurait être quelqu'un.

— Ainsi, tous ces gens-là, dis-je à Pandolphe, sont atteints de la maladie de la dignité ?

— Maladie terriblement commune, répondit mon guide, et qui n'épargne ni les hommes d'esprit, ni les hommes de talent, ni même les hommes de génie. Tu vois, là-bas, sous cet arbre cet homme maigre paré d'une écharpe ; le monde entier sait son nom et admire ses œuvres, c'est...

— Eh ! oui, dis-je en interrompant le maître, je le reconnais bien ; on me le montra sur le boulevard la veille du jour où l'Opéra joua son dernier chef-d'œuvre.

Et comme poussé par une force irrésistible, j'allai vers le grand homme.

— Ah ! m'écriai-je en l'abordant, le Destin soit loué ! Il m'aura donc permis de rendre hommage à l'enchantement qui a charmé ma jeunesse, au talent sublime à qui je dois les jouissances les plus pures et les plus délicieuses, à l'auteur de tant d'œuvres incomparables, au plus digne héritier de Mozart !

— Et au maire de S...-sur-Yonne, me dit le génie d'un ton sec et d'un air piqué.

Puis il me tourna le dos en hochant la tête, et se mit à causer avec un sous-préfet.

(La suite au prochain numéro.)

se mit à haranguer un rouge-gorge, qui chantait sur la branche d'un acacia.

Mon guide me traduisit ses paroles.

« Cesse de t'égosiller et de nous rompre la tête de tes roulades, petite bête. Tu chantes le zéphyr, le printemps, les fleurs, Balivernes, tout cela ! Tu chantes ! A quoi cela sert-il de chanter ? »

Un autre s'emporta contre une violette qui embaumait l'herbe mouillée.

« Tu m'ennuies, violette, avec ton parfum. Passer sa vie à sentir bon ! une belle occupation, vraiment ! Sentir bon, qu'est-ce que ça rapporte ? »

Un troisième, l'œil rouge de colère, apostropha brutalement deux pigeons qui roucoulaient au bord du ruisseau.

« Avez-vous bientôt fini de vous dire des fautes, imbéciles que vous êtes ? Deux malheureux pigeons qui veulent se mettre en ménage et qui n'ont ni sou ni maille, si ça ne fait pas pitié ! L'amour ! Qu'est-ce que ça prouve ? »

Ainsi parla le troisième dindon.

— Je ne vois pas, dis-je à mon guide, quel supplice endurent ces grossiers animaux ; ils m'ont tous l'air parfaitement heureux.

— Pourtant ils souffrent horriblement, me répondit Pandolphe.

— Ils souffrent ? Et comment cela ?

— De la certitude qu'ils ont que jamais ils ne viendront à bout d'empêcher les rouges-gorges de chanter, les violettes de sentir bon et les pigeons de s'aimer. Allons voir d'autres dindons.

Nous tournâmes une haie touffue qu'ombrageait des arbres à l'épais feuillage.

deux candidats sont en présence : M. Victor Robert, candidat indépendant, et le député sortant, M. le marquis de Latour-Maubourg, qui appartient au ministre de l'intérieur par sa candidature officielle, et qui dépend de la cour par ses fonctions de capitaine des chasses.

ARDECHE. — On annonce au *Temps* que la 3^e circonscription de l'Ardèche, où se trouve le grand centre industriel d'Annonay, aura un candidat d'opposition à mettre en ligne contre M. de la Tourrette. La démocratie locale, qui est puissante dans l'arrondissement, a offert la candidature à M. Hérold, de Paris, avocat au conseil d'Etat et à la cour de cassation. Il n'est point, dans le barreau libéral, de jurisconsulte plus connu ; il n'en est pas qui ait rendu plus de services à la grande cause de la liberté électorale. M. Hérold est un des auteurs du *Mamel Electoral*, qui a tant servi, depuis neuf ans, la lutte légale ; il a été un des *Treize* ; c'est un type de fermeté, de lucidité et d'indépendance. Il a d'ailleurs des chances extrêmement sérieuses, dans une circonscription qui donnait, il y a peu d'années, au candidat de l'opposition, 12,000 voix, contre le député actuel.

BASSES-PYRÉNÉES. — Dans une réunion électorale tenue à Bayonne, il avait été décidé que la candidature démocratique serait offerte pour la 3^e circonscription (Bayonne et Mauléon), à M. Duclerc, ministre des finances sous la République, et, en cas de refus de celui-ci, à M. d'Abbadie.

M. Duclerc a refusé, comme l'avait fait avant lui M. Michel Renaud, ancien représentant de la gauche. Il engage le comité à chercher, à défaut d'un candidat démocrate, un candidat indépendant, et à l'accepter, s'il se présente, pourvu qu'il s'engage à ne jamais transiger sur la question fondamentale de la liberté.

On peut donc considérer la candidature libérale de M. d'Abbadie comme acceptée désormais par tout le parti démocratique.

GARD. — On lit dans le *Bulletin international* :

« M. Talabot se présente dans la circonscription de M. Dumas fils, que M. Janvier de la Motte hésite à patronner officiellement. M. Balmelle, maire de Nîmes, est porté dans celle de M. Talabot. L'opposition ne perd pas son temps : les comités démocratiques ont déjà fait choix de leurs candidats. »

HÉRAULT. — Dans une réunion privée, tenue à Montpellier, et composée de plus de 300 électeurs de la 1^{re} circonscription, la candidature de M. de Larcy, ancien député, ancien représentant, a été adoptée par acclamation, et un comité électoral a été nommé.

« Dans la lutte électorale qui va s'engager, a dit à cette réunion M. Fernand de Ginesoust, le mot de ralliement sera : *Guerre aux candidatures officielles*. M. de Larcy luttera en 1869, contre M. Pagézy, candidat de M. Rouher, comme il lutta à la veille du 24 février 1848, contre M. Pagézy candidat de M. Guizot. Expulsé violemment de la vie politique au 2 décembre, et rentré dans la vie privée par la porte de Mazas, M. de Larcy a été le premier défenseur du droit de réunion renaissant. On sait avec quelle énergie il combattit pour la défense d'une liberté menacée et l'inviolabilité du foyer domestique. »

M. Emile Ollivier, par une lettre en date du 28 mars, accepte la candidature qui lui a été offerte par des électeurs de la 3^e circonscription (Lodève, Béziers, Montpellier), représentée actuellement par M. Cazelles.

LANDES. — Le *Libéral bayonnais* du 30 mars annonce que M. Victor Lefranc, avocat du barreau de Paris, membre du conseil de l'ordre, ancien commissaire de la République de 48, a accepté la candidature dans la 1^{re} circonscription (Mont-de-Marsan, Saint-Sever).

Ce journal rappelle que M. Victor Lefranc, fidèle à ses convictions démocratiques, a été le premier dans le département à relever le drapeau de la démocratie aux dernières élections, et que l'urne du scrutin lui a répondu par une minorité imposante de 16,000 voix.

MANCHE. — Le *Français* annonce la candidature, dans la 4^e circonscription (Cherbourg, Valognes), de M. le comte Daru, vice-président, en 1851, de l'Assemblée législative, et l'un des représentants du peuple arrêtés, le 2 décembre, à la mairie du 10^e arrondissement.

Le député sortant est M. le général Meslin, candidat officiel. H. LACROIX.

LES COMMISSIONS MIXTES

Nous avons parlé, dans notre dernier numéro, des commissions mixtes établies à la suite du coup d'Etat. Voici l'instruction ministérielle qui organisait ces commissions. Il est bon de se rappeler de temps en temps par quels procédés le gouvernement issu du 2 décembre sauvait l'ordre, la famille, la propriété, la religion.

Circulaire.

Paris, le 3 février 1852.

Monsieur le procureur général,
Animé du désir de mettre un terme aux difficultés qui ont fait naître les nombreuses arrestations opérées à la suite des derniers troubles, et de voir la société délivrée des pernicieux éléments qui menaçaient de la dissoudre, le gouvernement veut qu'il soit statué dans le plus bref délai possible sur le sort de tous les individus compromis dans les mouvements insurrectionnels ou les tentatives de désordre qui ont eu lieu depuis le 2 décembre.

Déjà, par une circulaire du 29 janvier, insérée au *Moniteur*, M. le ministre de l'intérieur a donné l'ordre aux préfets de faire mettre sur-le-champ en liberté tous ceux des détenus qu'ils jugeraient avoir été seulement égarés et pouvoir être relaxés sans danger pour la sécurité publique.

MM. les préfets se seront sans doute empressés de répondre à cet égard aux intentions du prince président, et ceux qui ne l'auront point fait, encore devront prescrire l'élargissement immédiat de tous les détenus susceptibles d'être mis en liberté sans autre examen, et en rendre compte, dans le plus bref délai, au ministre de la guerre et de l'intérieur.

Après l'exécution de cette mesure, il restera dans les prisons un certain nombre d'individus plus ou moins compromis, à l'égard desquels il convient également de prendre une prompte détermination.

Le gouvernement a pensé que, pour concilier à la fois les intérêts de la justice, de la sûreté générale et de l'humanité, il ne pouvait mieux faire que de confier dans chaque département le jugement de ces inculpés à une sorte de tribunal mixte composé de fonctionnaires de divers ordres, assez rapprochés des lieux où les faits se sont passés pour en apprécier le véritable caractère, assez haut placés dans la hiérarchie pour comprendre l'importance d'une semblable mission, en accepter résolument la responsabilité, et offrir à la société comme aux particuliers toute garantie d'intelligence et d'impartialité.

Afin de laisser à ces commissions départementales une entière liberté d'appréciation, toutes les autorités judiciaires, administratives ou militaires qui ont pu jusqu'ici être chargées d'informer sur les derniers événements, telles que commissions militaires, juges et commissions d'instruction, etc., sont, dès à présent, complètement dessaisies et doivent cesser leurs opérations.

Toutes les pièces de procédure, actes d'information, procès-verbaux et autres documents recueillis dans chaque département par ces diverses autorités seront immédiatement envoyés à la préfecture pour y être centralisés et mis à la disposition de la commission.

Voici maintenant comment sera composée et comment procédera cette commission :

§ 1^{er}.

La commission sera composée : au chef-lieu d'une division militaire, du commandant de la division, du préfet et du procureur général ou procureur de la République ; au chef-lieu de cour d'appel qui ne sera pas chef-lieu d'une division militaire, du préfet, du commandant militaire du département et du procureur général ; dans tous les autres départements, du préfet, du commandant militaire et du procureur de la République du chef-lieu.

§ 2.

La commission ainsi composée se réunira à l'hôtel de la préfecture. Là, elle compulsera tous les documents qui auront été mis à sa disposition, soit par les parquets, soit par les commissions militaires, soit par les administrations civiles, et, après un mûr examen, elle prendra, à l'égard de chaque inculpé, une décision qui sera transcrite sur un registre avec les motifs à l'appui, et signée des trois membres.

Si, pour quelques inculpés, elle ne se trouvait pas suffisamment éclairée par les documents déjà recueillis, elle ordonnerait un supplément d'information qui pourrait être fait indistinctement par tout agent judiciaire, administratif ou militaire.

§ 3.

Les mesures qui pourront être appliquées, suivant le degré de culpabilité, les antécédents politiques et privés, la position de famille des inculpés, sont les suivantes :

- Le renvoi devant les conseils de guerre ;
- La transportation à Cayenne ;
- La transportation en Algérie (deux classes exprimées par ces mots : plus, moins) ;
- L'expulsion de France ;
- L'éloignement momentané du territoire ;
- L'internement, c'est-à-dire l'obligation de résider dans une localité déterminée ;
- Le renvoi en police correctionnelle ;
- La mise sous la surveillance du ministère de la police générale ;
- La mise en liberté.

Toutefois, la commission ne renverra devant les conseils de guerre que les individus convaincus de meurtre, et ne prononcera la transportation à Cayenne que contre ceux des inculpés qui seront repris de justice.

Dans les départements qui n'ont pas été déclarés en état de siège, la transportation à Cayenne sera prononcée contre les individus de la première catégorie, même non repris de justice.

§ 4.

Aussitôt que les délibérations seront closes, un état des affaires sur lesquelles il aura été définitivement statué sera dressé en triple expédition et envoyé aux ministères de la justice, de l'intérieur et de la guerre.

Cet état contiendra : 1^o les noms et prénoms, lieu de naissance et de domicile des inculpés ; 2^o la

décision prise à l'égard de chacun d'eux ; 3^o dans une colonne d'observations, un résumé succinct de la délibération, et particulièrement les motifs qui auront déterminé la commission à placer l'inculpé dans la catégorie indiquée par la décision, de manière à ce que le gouvernement puisse juger du mérite des classifications.

§ 5.

Les présentes instructions ont été délibérées en commun par les ministres de la justice, de l'intérieur et de la guerre ; elles doivent donc être exécutées de concert par les fonctionnaires désignés qui dépendent des trois départements. Ces fonctionnaires auront à se pénétrer de la double pensée qui les a dictées : accord entre toutes les autorités pour concourir à une grande mesure de justice et de sûreté générale ; célérité dans les décisions à prendre afin de faire cesser au plus tôt une situation qui ne peut se prolonger davantage.

Le gouvernement compte assez sur la haute intelligence et le dévouement des membres qui composeront les commissions pour être convaincu qu'ils marcheront ensemble dans une parfaite entente et avec toute l'activité dont ils sont capables vers le but qu'il s'agit d'atteindre dans le plus court délai. Le gouvernement désire que tout le travail soit terminé et le sort des inculpés fixé au plus tard à la fin du mois de février.

Ces instructions ne sont pas applicables aux départements qui composent la 1^{re} division militaire.

Pour les autres départements, elles remplaceront toutes celles qui auraient pu être adressées jusqu'ici, relativement au même objet, aux chefs de la justice, de l'administration et de l'armée, et qui seront considérées dès lors comme non avenues.

Recevez, monsieur le procureur général, l'assurance de notre considération très-distinguée.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

ABBATUCCI.

Le ministre de la guerre,

A. DE SAINT-ARNAUD.

Le ministre de l'intérieur,

F. DE PERSIGNY.

LETRES DE PARIS

XIII

Mon cher Rédacteur,

Savez-vous le sujet de mon plus grand étonnement dans ces quinze derniers jours ?

Ce n'est pas le décret nommant une commission chargée de décider quels tableaux et quels objets d'art appartenant au Louvre pourront passer du domaine de la couronne dans le domaine de l'Etat, et le rapport du maréchal Vaillant qui nous apprend que le Louvre est trop étroit pour contenir tant de richesses, alors qu'il est assez vaste pour loger les chevaux de l'empereur, en dépit du décret de la Convention faisant déferse d'installer des magasins à fourrage dans les édifices qui renferment des collections publiques ; — ce n'est pas le *Journal officiel* apprenant au monde que M. l'amiral Rigaud de Grenouilles siègeait à son banc du corps législatif, et s'amusant quelques jours après à mettre dans la bouche de M. Haëntjens cette jolie phrase : « Ne sait-on pas que la circonscription est un lourd fardeau ? » — Ce n'est pas que M. Haussmann ait interrompu le cours de ses *communiqués*, et, privé les journaux de l'opposition de son abondante collaboration ; — ce n'est pas que ces *dames* aient été quelque peu huées l'autre soir, en regagnant leurs voitures, après une représentation aux Bouffes-Parisiens ; — ce n'est pas que le public ait applaudi avec transport un drame qui montre un peuple reconquérant son indépendance, et qu'il ait baillé aux cascades de Mlle Schneider.

— Ah ! je devine, me direz-vous : c'est l'arrivée à Paris du nabab *Synd-Munsoon-Ali*, qui descend des rois de Bengale et jouit d'un petit revenu de cent soixante mille livres sterling, soit quatre millions, de francs de notre monnaie. — Non. — J'y suis ; c'est la *Patrie* déclarant qu'il faut enfin mettre un terme aux orgies des réunions publiques et sortir de la remise la fameuse phrase : « Il est temps que les méchants tremblent et que les bons se rassurent. » — Vous n'y êtes pas du tout. — Alors, c'est M. Vuillot, devenant tout à coup doux comme miel, et intitulant son recueil de vers *Couleurs*, quand il aurait eu tant de plaisir à l'appeler *Vipères*. — Pas le moins du monde. — Serait-ce le sultan sortant furieux du théâtre italien de Constantinople, et révoquant le chambellan préposé à la musique, parce que, dans *Ernani*, le chœur, au lieu de chanter : Gloire à Charles-Quint ! a chanté : Gloire à Abd-ul-Azis ! — Pas davantage.

— C'est donc l'interpellation de M. Jérôme David sur la corruption électorale ? La superbe indifférence avec laquelle M. le ministre de la guerre voit les soldats jouer entre eux du sabre ou en menacer les bourgeois ? La lettre émue du maire de Castelculier recommandant à la reconnaissance de la commune M. Noubel, député de la majorité et futur candidat officiel aux élections, dont l'intervention a obtenu une somme qui donnera enfin à l'école des garçons les lieux d'aisance après lesquels depuis trois ans elle soupirait en vain ? — Non, non, non. — Ah ! pour le coup j'y renonce.

Eh bien ! le grand sujet de mon étonnement, mon cher ami, d'un étonnement dont je ne puis revenir, c'est l'arrêt de la cour de Paris qui condamne à six mois de prison et 500 francs d'amende M. Louis Ulbach, condamné à 300 francs d'amende seulement par le tribunal de première instance ; ce sont les théories toutes nouvelles de cet arrêt et l'étrangeté d'une jurisprudence qui, je l'espère bien, ne fera pas fortune.

C'était, il vous en souvient, sous la prévention d'offense à l'empereur que M. Louis Ulbach comparait en police correctionnelle.

L'offense dont le créateur de la *Cloche* s'est rendu

coupable résulte, de l'avis des magistrats de la cour, « tout à la fois des termes qui terminent l'article, de l'ensemble même de l'article et de l'intention manifeste de l'écrivain... En effet l'article incriminé qui est une insulte aux souvenirs glorieux que rappelle à la France le nom de Napoléon, est en même temps une offense envers l'empereur Napoléon III, qu'il outrage personnellement et dans la personne du fondateur de sa dynastie... »

Ne vous semble-t-il pas déjà singulier que l'offense résulte tout à la fois des termes de l'article et de l'intention manifeste de l'écrivain, alors que l'intention sans les termes ne saurait évidemment constituer le délit, et que les termes seuls sans l'intention ne sauraient être criminels.

Mais ceci n'est qu'un accroc à la logique judiciaire, et ce n'est pas la première fois qu'elle se peut plaindre d'être maltraitée. Passons.

Ce qui suit est d'une tout autre conséquence. M. Louis Ulbach est condamné pour avoir commis une offense envers l'empereur Napoléon III, en insultant aux souvenirs glorieux que rappelle à la France le nom de Napoléon.

Eh quoi ! un écrivain n'aura-t-il pas le droit de choisir entre les souvenirs historiques de la France ? Ne lui sera-t-il pas permis d'exalter les uns et de maudire les autres ? De trouver, à tort ou à raison, glorieux ceux que vous trouvez méprisables, méprisables ceux que vous trouvez glorieux ?

Et la cour elle-même tient-elle pour glorieux tous les souvenirs que rappelle le nom de Napoléon qu'elle a voulu venger ? Est-il glorieux le 18 brumaire ? Est-elle glorieuse l'exécution du duc d'Anguien ? Glorieuse la guerre d'Espagne ? Glorieuse la violence exercée sur le pape Pie VII ? Sont-elles glorieuses les ambitions folles qui, par deux fois, ont ouvert la France à l'invasion et l'ont livrée appauvrie et amoindrie à l'étranger ? Sont-ils glorieux les attentats sur la liberté individuelle et les ordres d'exil punissant le génie d'oser haïr le despotisme ? Est-il glorieux ce délire de la tyrannie qui courba les fronts et les genoux, abassa les caractères, détruisit les consciences ? Sont-elles glorieuses ces victoires elles-mêmes célébrées par les *Te Deum* et par le tonnerre des canons, quand ce sont les victoires d'une guerre injuste et de la force immolant le droit ?

« Je ne défends pas systématiquement toutes les institutions de l'empire, ni toutes les actions de l'empereur, Je regrette certains actes de violence inutiles au maintien d'un pouvoir fondé par la volonté du peuple... Napoléon eut ses torts et ses passions... »

Napoléon III en écrivant ces lignes a-t-il insulté aux souvenirs glorieux que rappelle à la France le nom de Napoléon ? A-t-il commis contre lui-même une offense en outrageant ce nom dans la personne du fondateur de sa dynastie ?

Émerveillez-vous avec moi, mon bon ami, de ces derniers mots du considérant de la cour.

Il vous semblait, n'est-ce pas, qu'on ne se rendait coupable du délit d'offense envers le souverain que si on l'outrageait dans sa propre personne. Eh bien ! détrompez-vous, il suffirait au besoin qu'on l'outrageât dans la personne de ses prédécesseurs.

Comme cela rend le métier d'historien facile ! Qu'en dites-vous ? Et comme cela est favorable à la vérité historique !

Si nous avions eu cette jurisprudence-là depuis longtemps, on aurait pu voir sous la Restauration des écrivains prévenus du délit d'offense à la personne de Louis XVIII, ou de Charles X, pour n'avoir pas parlé assez respectueusement d'Hugues Capet, de Philippe-Auguste, de Louis XI, et de François I^{er} ; pour s'être risqués à blâmer la révolution de Nantes, les dragonnades ou l'incendie du Palatinat, et condamnés à six mois de prison pour n'avoir pas craint de traiter Louis XV de débauché, et peut-être, qui sait ? pour avoir appelé Mme Du Barry une catin, le respect qu'on doit aux rois exigeant qu'on ne parle qu'avec convenance de leurs maîtresses.

Avouez que nous avons manqué là de curieux procès. Grâce à la théorie de la cour de Paris, rien n'empêchait que Lamartine et M. Auguste Barbier ne fussent comme M. Louis Ulbach déclarés pararrêt coupables de délit d'offense envers Napoléon III, si la prescription n'avait pas protégé contre une poursuite les vers sanglants dont ils marquèrent au front le grand empereur. Le fameux « Sois maudit, ô Napoléon ! » a eu l'heureuse chance de ne pas conduire le poète des *iambes* en police correctionnelle, il pourra bien l'aider à entrer à l'Académie, et peut-être les magistrats qui ont condamné la *Cloche* se diront-ils en eux-mêmes. « C'est justice, » car je veux croire qu'ils aiment la belle poésie.

Un autre candidat du Palais-Mazarin dont le succès est plus probable encore, c'est M. le comte d'Haussonville ; un historien, celui-là, et qui n'a pas non plus un culte bien fervent pour les souvenirs glorieux que rappelle à la France le nom de Napoléon.

Ah ! si la fantaisie venait à M. le ministre de la justice d'ordonner au parquet de traduire en police correctionnelle tous ceux qui ont offensé l'empereur Napoléon III en la personne de l'empereur Napoléon I^{er}, la besogne serait grosse pour la justice, les avocats impériaux et généraux n'auraient plus le temps de respirer, les juges ne suffiraient pas à rédiger des jugements et des arrêts ; il faudrait créer des chambres supplémentaires dans tous les tribunaux et dans toutes les cours, ajouter une demi-douzaine de prisons nouvelles, plus vastes que Mazas et celles dont jusqu'ici la France s'était contentée.

En attendant, je prends la liberté de recommander à messieurs les conseillers de la Cour de Paris qui ont condamné notre confrère M. Louis Ulbach, une lecture extrêmement instructive : celle du *Moniteur* de 1814 et de 1815 ; ils pourront y voir comment parlaient leurs devanciers des souvenirs glorieux du premier Empire, et le respect qu'ils ont, j'en suis sûr, pour ceux qui ren-

daient la justice avant eux, fera qu'ils trouveront un peu sévère leur arrêt de l'autre jour.

La plume, d'ailleurs, guérit les blessures de la plume, et le mal qu'un écrivain mal pensant a causé, un écrivain bien pensant le répare.

Un journal agréable publiait récemment un portrait de Napoléon III, signé David de Clozel, dont voici quelques extraits :

« L'œil est petit et grand à la fois ; c'est à n'y rien comprendre... Le nez a la courbure d'un bec d'aigle ; il est un peu long, comme il devrait être chez ceux qui doivent se mêler des affaires des autres... »

« Comme il devrait être... vous comprenez bien toute la valeur de ces mots, c'est-à-dire que lorsqu'il arrive à un nez de n'être pas pareil au nez de Napoléon III, la nature est en faute. O sublimité de l'adulation ! »

« La lèvre, discrète aux coins, s'abaisse comme un pont-levis, pour laisser passer, comme de la forteresse d'une intelligence bien gardée et bien approvisionnée, l'éloquence la plus brave et la mieux avisée... Les jambes semblent attendre que le cheval vienne exhausser le cavalier... Les pieds, bien écartés en dehors, dirigent leurs pointes élagamment... »

« A quoi bon continuer ? N'est-ce pas plus qu'il n'en faut ? M. David de Clozel n'a-t-il pas largement racheté les péchés de M. Louis Ulbach et bien effacé la trace de ses offenses ? »

X. FEYRNET.

Puisque les catholiques regardent dans les assiettes des libres-penseurs, il est bien permis, sans doute, de regarder dans les leurs. Voici ce qu'y a trouvé M. Désonnaz, de l'*Avenir national* :

Repas annuel fait à Nantes, le vendredi-saint, par les catholiques, à l'hôtel du Commerce.

MENU

Potages : Bisque d'écrevisses, Solferino.
Hors-d'œuvre : Canapés d'anchois, salade russe, beurre, radis, olives, acharés, etc., etc.

Hors-d'œuvre de cuisine : Rissolles à la Pompadour, croquettes de semoule au parmesan, petites caisses de laitances à la Villeroy.

Relevé de potage : Turbot à l'amiral, saumon à la Richelieu.

Pièces froides : Bastions d'anguille à l'impériale, bûissons de truffes au champagne, aspics de crevettes de mer, groupes de queues de langoustes en belle vue.

Premier service.

Grosses pièces chaudes : Brochets à la Montebello, barbues à la régence.

Entrées : Timbales à la Sévigné, boudins de poissons à la polonaise, petites bouchées à la Périgieuse, filets de soles à la castillane, vol-au-vent à la marinère, cotelettes de homards à la Victoria.

Bouts de table : Buissons d'écrevisses.
Punch romain.

Deuxième service.

Rôts : Brochettes de bécassines de mer sur croûstade, anguilles en broches à la Lucullus, carpes à la Colbert.

Légumes primeurs ; Asperges en branches sauce hollandaise, ceps sautés à la bordelaise, petits pois à la française, fonds d'artichauts à l'italienne, pommes au beurre, haricots verts sautés à la lyonnaise.

Entremets : Pains d'abricots à l'impératrice, gelée de Dantzig, poires à la M inton, suédoises de fruits glacés, glaces montées en sultane.

Pièces montées en pâtisserie : Croquenbouche, rubanées en torsades, buissons d'oranges glacées, nougats en roches, petits fours, corbeilles de fruits.

Confitures : Groseilles, cerises, abricots, mirabelles, fraises.

Dîner à six heures du soir. — Prix : 10 fr.

Pour des gens qui se mortifient, voilà un menu qui rend la mortification facile. Avec un pareil maigre on peut, à la rigueur, se passer de saucisson.

L.-P. D.

GRAND-THÉÂTRE

REPRISE DE FAUST.

Mercredi dernier a eu lieu la reprise, depuis longtemps annoncée, de *Faust*, représenté pour la première fois en grand opéra, comme l'auteur l'avait composé. Je crains bien que cette restitution ne soit pas un service rendu à l'œuvre de Gounod, et que beaucoup de personnes ne disent désormais tout haut ce que, jusqu'à présent, elles se contentaient de penser tout bas, à savoir : que *Faust* est un opéra, assurément estimable, mais ennuyeux.

On me dira que c'est là un jugement bien tranchant. J'en conviens ; mais comme je n'ai pas la prétention de faire autorité, mais seulement de dire ce que je pense, je demande la permission de m'y tenir, en accordant toutefois que *Faust* est de beaucoup la moins ennuyeuse des productions de Gounod. Quatre ou cinq morceaux s'y détachent en pleine lumière, c'est incontestable, et sauveront l'œuvre de l'honorable oubli qui attend *Roméo et Juliette*, et où repose déjà la *Nonne sanglante*. Le *Chœur des Vieillards*, la ballade du *roi de Thul*, le grand air de *Faust : Demeure chaste et pure*, le *Chœur des soldats*, la *Sérénade de Méphisto*, le final du dernier acte : *Anges purs, anges adieux*, sont des bijoux d'inspiration (encore y aurait-il des réserves à faire pour le fameux *Chœur des soldats*, beaucoup trop vanté, selon moi) ; j'ajoute, si l'on veut, quelques lambeaux mélodiques par-ci par-là, et c'est tout. Pour le reste, la tendresse est remplacée par l'uniformité, et la passion par le clair de lune. Est-ce parti-pris, ou impuissance de l'auteur ? je ne saurais l'affirmer ; mais ce que j'assure, c'est qu'il n'est point entré en partage du ravissant chef-d'œuvre auquel il a tenté de donner l'existence de la scène. Quelques épisodes charmants, sur un fond d'élegie indécise et molle, tel est le *Faust* de Gounod, à mon humble avis.

L'addition du *Walpurgis*, qui ne remplit pas moins de trois tableaux, entre celui de l'église et celui de la prison, ne fait qu'ajouter un hors

d'œuvre aux autres longueurs de l'ouvrage et rendre plus sensible la teinte de monotonie qui y est répandue. C'est un interminable ballet fort monotone lui-même et sur des airs à porter, comme on dit, le diable en terre. Cette musique là n'est évidemment pas celle qu'on doit faire chez le diable et elle ne ressemble en rien à l'inférieur charivari qui se déchaine aux oreilles de Faust pendant son ascension sur le Brocken en compagnie de Méphisto.

(A ce propos, j'ouvre une parenthèse à l'adresse du rédacteur des affiches du Grand-Théâtre. Il écrit *Wal Purgis* au lieu de *Walpurgis*. *Walpurgis* est un mot allemand qui signifie sabbat de sorcières et non un val, *Purgis* ou autre. Qu'il se hâte donc de faire disparaître cette orthographe fantaisiste. Il y a des bévues qu'une affiche qui se respecte ne doit pas se permettre.

L'interprétation a été, madame de Taisy exceptée, des plus médiocres, et en même ce qui concerne M. Marthieu, franchement détestable. Cet artiste use assez largement, à son ordinaire, du privilège qu'ont les basse-tailles de chanter faux, mais il en a cette fois abusé au-delà de toute limite. M. Delabranche, influencé sans doute par le voisinage, a émis de son côté mainte note douteuse ; il était facile de présager au surplus que le rôle de Faust ne lui serait pas favorable ; à la voix stridente de ce chanteur conviendrait à merveille les furies des guerrières fanfares, mais point du tout les longueurs des tendres roucoulements. M. Méric qui n'a que quelques phrases à dire a trouvé le moyen de lâcher deux ou trois couacs abominables. Bref (je ne parle pas de Mlle Dartaux, convenable dans le petit rôle de Siebel), Mme de Taisy seule sauvé l'honneur du pavillon ; encore n'a-t-elle pas été exempte de quelques moments de trouble, bien concevables au milieu du désarroi général. Au total, cependant, elle s'est maintenue dans le rôle de Marguerite à la hauteur de ses précédentes créations, et elle y a une fois de plus attesté la souplesse de son talent si riche en ressources. L'acte du jardin a été dit par elle avec un charme et une suavité pénétrants, et dans le final du dernier elle a jeté un cri admirable, un véritable cri de triomphe et d'apothéose. C'est au moment où la phrase : *Anges purs, anges radieux*, monte, répétée sur une tonalité ascensionnelle, et il semble vraiment qu'avec elle, l'âme de Marguerite, comme sur les degrés d'une échelle d'or, monte et s'élance à l'immortel amour.

Il convient d'ajouter, pour être juste, que la disposition de la salle n'a pas dû être sans influence sur l'échec de la représentation. Le parterre avait été mis en gaité par les écarts de M. Marthieu, une de ces gaités féroces au milieu desquelles il ne fait point bon pour les artistes de se laisser choir, et qui, pour cette raison, d'autant plus les paralyse et les déconcerte. Toutes les tentatives d'applaudissements de la claqué étaient immédiatement réprimées par les *chuls* les plus énergiques et il n'a pas tenu à elle que les sifflets ne se missent de la partie. A la fin du deuxième acte, le rideau, après s'être baissé, s'est relevé de lui-même ; M^{me} de Taisy et Delabranche, à qui sans doute s'adressait cette invitation muette du machiniste, ont eu le bon goût de ne pas s'y rendre, et ils ont bien fait, ne fût-ce que par dignité.

Quand donc comprendra-t-on qu'avec un public sincère, mais brutal comme tous les publics sincères, et qui ne ménage pas plus les ovations que les avanieux, tous ces applaudissements de commande, tous ces rappels convenus rendent aux artistes le plus mauvais service.

L'ANNÉE RÉPUBLICAINE

Vive la République et la liberté ! Tel est le nouveau cri que pousse hardiment le jeune et vaillant poète lyonnais qui a nom : Louisa Siefert. — Son premier cri avait été, comme de juste, un cri d'amour ; d'amour et de douleur, car l'un va bien rarement sans l'autre ; l'*Année républicaine* est le cri de la patriote, le cri d'un cœur de citoyenne. — Ah ! une telle virilité, une telle audace, une telle élévation de sentiments uni à une telle solidité d'esprit, chez une femme aussi jeune, que dis-je, chez une jeune fille, étonnera sans doute plus d'un habitant de notre paisible ville de Lyon, scandalisera mainte lectrice effarouchée. A tous ceux qui s'étonnent il faut répondre franchement ceci :

Un prince nous a fait ces loisirs ! Ce qui veut dire que les esprits les plus intelligents, les plus instruits, les plus sages, j'ai presque dit, les plus conservateurs, comprennent à cette heure la nécessité d'une réaction, je veux dire d'un retour à l'air pur de la liberté ; que l'on commence enfin à être rassasiés et las de ce que, par un euphémisme hypocrite, on appelle de nos jours le gouvernement personnel. Et alors que ce sentiment s'est emparé d'un certain nombre d'âmes, que cette évidence a pénétré un nombre suffisant de cerveaux, alors une voix s'élève ; d'où qu'elle vienne, voix de jeune fille, d'enfant même, n'importe, cette voix enchante, parce qu'elle exprime la pensée de plusieurs.

Oui, *vive la République et la liberté !* tel est bien le sens de ce court et nouveau poème intitulé : *L'Année républicaine*, et je ne crains pas d'être désavoué en résumant ainsi l'œuvre de Mlle Siefert.

L'*Année républicaine* est dédiée à Victor Hugo. De la part de Mlle Siefert il n'y avait point témérité, il n'y avait que justice à cela. Celle dont Lyon a le droit aujourd'hui d'être fière est, en effet, un disciple fidèle du maître ; mais nous ajouterons même un peu trop fidèle. L'auteur des *Rayons perdus* et de l'*Année républicaine* a certainement beaucoup appris à l'école de Victor Hugo, au point de vue de la versification, c'est-à-dire du métier ; l'*Année républicaine* marque un progrès incontestable sur son œuvre de début ; mais que Mlle Siefert y prenne garde : il est un

temps pour apprendre, et il est un temps où il faut cesser d'aller à l'école, savoir se servir du modèle, et faire soi-même. Ce temps est venu ; Mlle Siefert n'est pas seulement une ouvrière en vers ; elle est une personne, un esprit ; qu'elle écrive donc personnellement, toujours, et de plus en plus ; qu'elle laisse son cœur parler ou plutôt chanter d'abondance, comme dans les *Rayons perdus* ; la personnalité c'est le génie. Voilà le conseil que nous adressons respectueusement à ce jeune talent, déjà si ferme et si plein de promesses.

C'est en effet la force, la profondeur ou la finesse ; c'est, en un mot, la tournure de la pensée qui fait le style, c'est pourquoi Mlle Siefert ne doit pas se contenter d'étudier l'œuvre d'un seul penseur. Quelqu'un a dit : « Je hais l'homme d'un seul livre. » Ce mot exprime d'une façon originale et concise une vérité importante. Varier ses lectures est aussi nécessaire à l'hygiène de l'esprit, que varier ses aliments est nécessaire à l'hygiène du corps. Changer de points de vue pour agrandir l'esprit, voilà la méthode ; et si l'auteur des *Rayons perdus* nous permet de la lui recommander, nous lui dirons : Maintenant que vous avez lu Hugo, que vous avez deviné le secret de son génie, que vous vous êtes pénétrés de sa force, lisez tantôt Pascal et Lamennais, tantôt Homère, et Goethe, et Shakspeare ; il n'y a rien de trop fort pour vous ; ensuite jetez de nombreux regards sur tout le monde, physique et moral, et tournez-vous de tous les côtés. Vous habitez la campagne : observez, comprenez et décrivez-nous le paysan ; peignez-nous ses joies ou ses bassesses. Vous connaissez la ville : connaissez le peuple et parlez-lui ; instruisez-le, sans le flatter.

Voilà la tâche que nous nous prenons à rêver pour le généreux et sympathique esprit qui s'appelle : Louisa Siefert. Voyons maintenant, par quelques exemples, si cette tâche est au-dessus de ses forces.

Ceux qui ont lu avec quelque attention les *Rayons perdus* se rappellent sans doute cette courte pièce allégorique, intitulée : Le Lion, qui revendiquait, en si beaux vers, la liberté de la cité. L'*Année républicaine*, nous l'avons dit, c'est la revendication de la liberté de la patrie. Ce petit poème, grand par le souffle, se compose de douze pièces courtes qui, chacune, décrivent un des mois de l'année, et portent le nom de ce mois, en commençant à germinal pour finir à ventôse. Il est vraiment dommage que nous n'ayons pas conservé ces noms harmonieux et significatifs de Germinal, Floréal, Prairial, Messidor, Thermidor, Fructidor, Vendémiaire, Brumaire, Frimaire, Nivôse, Pluviôse et Ventôse.

Voici *Frimaire*, par exemple, tel que nous le décrit fidèlement notre poète :

Au-dessus des glaciers qui découpent l'azur,
Au-dessus des grands bois qui surplombent la grève,
Dans ses frissons de vierge et ses blancheurs de rêve,
Comme un camélia fleuri dans l'éther pur,
La lune lentement et fièrement s'élève.

Devant elle, un air froid descend des monts transis,
Une brume d'argent monte des lacs mystiques,
Le givre aux arbres pend ses joyaux fantastiques,
Et, mystérieux temple aux reflets indécis,
La cascade gelée a des arceaux gothiques.

C'est l'hiver ou les rameaux effilés et tendus
Pleurent tout bas, vibrant comme des chanterelles,
Sous l'invisible archet des peurs surnaturelles ;
C'est l'heure où les floes lourds, à leurs bords éperdus,
Se figent fatigués de leurs longues querelles.

Eperdus est mis là pour la rime ; mais, sauf cette petite note, qui nous paraît forcée, quelle justesse d'images et quelle intensité d'effet pittoresque ! Maintenant, voulez-vous comprendre *Nivôse* ? Ecoutez :

Voici l'hiver, voici la mort !
Les corbeaux volent sur la neige.
A ces sombres princes du Nord,
Les tristesses ont fait cortège.

Le vent, aigu comme un remord,
Hurle, et sans trêve nous assiège,
Le ciel écarce, le froid mord
Le pauvre que rien ne protège.

Nul bruit humain, nul mouvement,
Rien qu'un lugubre craquement,
Frisson courant de branche en branche.
L'esprit s'endort, le cœur se tait.
— O leçon des choses ! c'était
Hidoux comme la terreur blanche.

Lisez aussi, car je ne veux pas tout citer, *Vendémiaire* et *Messidor*, l'ivresse révolutionnaire et l'ivresse de l'orage :

Le tonnerre, ô bonheur ! et comme il fait bien taire
Tout ici-bas ! lui seul, on l'entend à présent...
... Va, ton fracas est doux et ton horreur soulage,
Redouble, enivre-toi de ton aveugle rage....

Tout cela est magnifique de mouvement et de verve.

Pour finir, citons *Brumaire*, le mois du crime !

La sève descend aux racines,
La force abandonne les cœurs,
Les bras tombent de lassitude,
Les geais poussent des cris moqueurs.

La force abandonne les cœurs,
Les bras tombent de lassitude,
Les geais poussent des cris moqueurs,
Enhardis par leur solitude.

Les bras tombent de lassitude,
Les lendemains viennent boiteux,
Enhardis par leur solitude,
C'est l'heure des trafics honteux.

Les lendemains viennent boiteux
Après l'élan de la bataille
C'est l'heure des trafics honteux,
L'on se trahit et l'on se raille.

Après l'élan de la bataille,
Sur les sinistres tumuli,
L'on se trahit et l'on se raille,
Malheur aux vaincus de l'oubli !

Sur les sinistres tumuli
On met les tréteaux de la foire,
Malheur aux vaincus de l'oubli !
Sombre est la nuit, lente est l'histoire.

On met les tréteaux de la foire.
Car les histrions sont vainqueurs,
Sombre est la nuit, lente est l'histoire,
La force abandonne les cœurs.

Car les histrions sont vainqueurs.
Quand Brumaire dort aux racines,
La force abandonne les cœurs,
La sève descend aux racines.

Nos lecteurs doivent voir maintenant que nous n'avons rien dit de trop en commençant ce compte-rendu par ce cri de *vive la République !* qui, imprimé, n'a, je l'espère du moins, rien de séditieux. *Vive la République*, qui est la forme ; *vive la Liberté*, qui est le fond, voilà bien, encore une fois, le sens du nouveau poème de Mlle Siefert. Nous en félicitons le poète et la citoyenne.

GEORG. TEMPLE.

P. S. La *Discussion* publiera dans le numéro exceptionnel qui a été annoncé, et qui paraîtra incessamment, des fragments détachés des *Stoïques*, le prochain volume de vers que nous promet Mlle Siefert. — Une troisième édition des *Rayons perdus* vient de paraître, la deuxième ayant été, comme la première, insuffisante à satisfaire aux nombreuses demandes.

G. T.

La Société académique d'architecture de Lyon propose aux architectes français et étrangers, pour sujet de concours de l'année 1869, un projet d'École des beaux-arts avec salle d'exposition.

Cet édifice s'élèverait sur le périmètre compris entre le quai de Retz, la rue Bât-d'Argent, la rue du Gare et la rue de l'Arbre-Sec prolongée jusqu'au quai de Retz. Sa forme serait un rectangle de soixante mètres de façade sur le quai et de quatre-vingts mètres de profondeur.

Cet édifice formera deux divisions distinctes :
1^o L'École des beaux-arts, qui aura son entrée principale sur le quai de Retz ;
2^o Une grande salle et salles accessoires, servant aux expositions de la Société des Amis-des-Arts, ayant leur entrée par la rue du Gare.

La société des Conférences publiques et gratuites de la Croix-Rousse tiendra sa 3^e réunion, dimanche 4 avril, à une heure précise, dans la salle Valentino, place de la Croix-Rousse, 8.

Orateur : M. Dameth, de Genève, professeur d'économie sociale, qui traitera des Grèves.

Société d'Enseignement professionnel du Rhône. — Dimanche 4 avril, à 1 heure précise, dans la salle de l'ancienne Bourse, au palais Saint-Pierre, Conférence par M. FONSSAGRIVES, professeur d'hygiène à la Faculté de Médecine de Montpellier, sur la Longévité.

Les portes de la salle seront ouvertes au public à midi trois quarts, et une demi-heure plus tôt pour les sociétaires et les élèves munis de leur carte.

Les Conférences du semestre seront terminées le 11 avril par M. Guillaume Guizor, professeur au Collège de France.

Le Gérant responsable, RICHON.

Lyon, Association typographique. — Regard, rue Tapin, 31.

Condition publique des Soies de Lyon, du 26 mars au 2 avril 1869

NOMBRE	SORTES	FRANCE	PIÉMONT	ITALIE	BROSSSE	LEVANT	BENGALÉ	CHINE	JAPON	PÈSE	POIDS	Semaine antérieure	
												Nombre	Poids
202	Organsins	83	16	31	7	6	28	13	18	»	20628	254	0628
129	Trames	18	»	26	»	»	10	52	23	»	12913	189	12913
170	Grèges	41	»	17	11	3	24	43	31	»	19011	285	19011
31	Diverses	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	53	»
17	Bobines	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	12	»
549		142	16	74	18	9	62	108	72	»	52604	793	52604
BALLOTS PESÉS													
20	Organsins	4	»	3	»	7	2	4	3	»	231	5	231
34	Trames	2	2	»	»	»	»	17	9	»	273	48	2730
173	Grèges	3	»	1	»	»	15	100	54	»	16050	321	16050
7	Diverses	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	40	»
234		9	2	4	»	7	18	121	66	»	19011	414	19011

Dernier n^o placé des soies et bobines, depuis le 1^{er} du mois, 89 — Dernier n^o des ballots pesés, 16

Reçu